

Collège d'autorisation et de contrôle

Accusé de réception – Déclaration d'Orange NetCo en vue d'exercer l'activité d'opérateur de réseau

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi par courrier daté du 25 septembre 2025 de la déclaration d'Orange NetCo en vue d'exercer l'activité d'opérateur de réseau.

En sa séance du 2 octobre 2025, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration. Il acte que cette déclaration reprend les éléments requis par l'article 3.5.1-1 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Fait à Bruxelles, le 02/10/2025



